



Funded by
the European Union



Appel à projet du Fonds pour les femmes de la Méditerranée

Pour l'octroi de subventions destinées à prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

QUI SOMMES-NOUS ?

Calala Fondo de Mujeres (Calala), Ecumenical Women's Initiative (EWI) et le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), sont trois fonds féministes qui se sont constitués en consortium pour mettre en œuvre le projet « **SEE CHANGE** ». Les fonds féministes sont des fonds qui adoptent une approche holistique pour parvenir à un changement social et politique. Pour cela ils combinent l'octroi de subventions, la collecte de fonds, le renforcement des mouvements et des capacités ainsi que l'élaboration de plaidoyer pour convaincre les individus et les bailleurs de fonds de soutenir les mouvements féministes et la philanthropie féministe. Leur mission est de renforcer les mouvements des femmes et féministes en fournissant des ressources flexibles et pérennes.

QU'EST-CE QUE LE PROJET SEE CHANGE ?

Le projet SEE CHANGE fait partie du programme CERV-2023-DAPHNE de L'Union Européenne et est destiné à financer des actions menées par des organisations de femmes et/ou féministes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Le programme CERV (**Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs**) vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires et inclusives fondées sur les droits, et l'Etat de droit. Cela inclut de favoriser l'enthousiasme et l'autonomie de la société civile, d'encourager la participation démocratique, civique et sociale des citoyens et de cultiver la riche diversité de la société européenne, sur la base de nos valeurs, de notre histoire et notre mémoire commune. Le programme CERV repose sur quatre volets, dont le volet DAPHNE consacré à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, des enfants, des jeunes et des autres groupes à risque, ainsi qu'à soutenir et à protéger toutes les victimes directes et indirectes de cette violence.

PAYS CONCERNES PAR « SEE CHANGE »

Dans le cadre du projet « **SEE CHANGE** », un appel à projet est lancé simultanément par les trois membres du consortium : Calala, EWI et FFMEd. L'appel est destiné aux organisations qui œuvrent déjà ou qui souhaitent travailler à la prévention et/ou à lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les neuf pays suivants : **Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Kosovo et Serbie.**

Dans le cas de la **Bosnie-Herzégovine** et de la **Croatie**, où EWI et le FFMed opèrent conjointement, les organisations intéressées ne peuvent soumettre qu'une seule demande de subvention, à elles de choisir si elles l'adresseront à EWI ou au FFMed. Les organisations qui désirent postuler en **Espagne** doivent répondre à l'appel à projet publié par Calala.

LE PRÉSENT APPEL EST LANCÉ PAR LE FONDS POUR LES FEMMES EN MEDITERRANEE

PAYS CIBLÉS

Si vous êtes une organisation officiellement enregistrée en **Bosnie-Herzégovine, en Croatie, à Chypre, en France, en Grèce ou en Italie** et que vous menez des actions pour prévenir et/ou lutter contre les violences sexuelles et sexistes au niveau local, vous pouvez répondre à cet **appel à projet**.

CRITÈRES D'ELIGIBILITE OBLIGATOIRES

Les organisations/associations qui désirent postuler doivent **obligatoirement** répondre aux critères d'éligibilités suivants :

- Les organisations doivent être à but non lucratif et enregistrées dans un des pays éligibles par cet appel (*voir § « pays ciblés »*).
- Les organisations candidates doivent être dirigées par des femmes, c'est-à-dire que l'organe de direction (bureau et/ou conseil d'administration et/ou autre structure décisionnaire) doit être constitué en majorité ou en totalité par des femmes.
- Les activités déployées par ces organisations doivent montrer un engagement en faveur des droits des femmes et/ou dans des mouvements féministes.
- Les projets doivent être axés sur la prévention et/ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Les organisations doivent respecter les valeurs de l'UE : dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, état de droit, droits humains.

CRITERES PRIORITAIRES

Le consortium encourage les organisations qui répondent aux critères prioritaires suivants à postuler (ces priorités ne sont cependant pas obligatoires) :

- N'ont obtenu que de rares financements ou aucun financement d'organismes bilatéraux et en particulier de l'UE ;
- sont de petite taille, avec des budgets annuels inférieurs à 50 000 euros ;
- sont en activité depuis moins de 5 ans ;
- sont des organisations qui luttent localement contre les violences sexistes et sexuelles et d'autres formes de discrimination, telles que la race/l'ethnie, le statut migratoire, le travail domestique, les jeunes et/ou les handicaps
- sont dirigées par des femmes marginalisées, telles que des femmes handicapées, femmes rurales, femmes migrantes, des membres de la communauté LGBTIQ+, des jeunes femmes, des femmes racialisées.
- sont des organisations disposant de protocoles ou de mesures éthiques pour

garantir le bien-être et la sécurité des femmes victimes de la violence ainsi que des professionnels impliqués.

TYPES D'ACTIVITES ELIGIBLES

Il s'agit d'une liste non-exhaustive des activités éligibles que cet appel peut financer :

- Activités de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans une perspective intersectionnelle.
- Fourniture d'un soutien direct aux femmes et aux personnes LGTBIQ+ victimes de violences fondées sur le genre, tel que les procédures juridiques, le soutien psychologique, le soutien de groupe, les refuges pour femmes, les activités de soins collectifs, les lignes d'assistance téléphonique, les conseils, etc.
- Coalitions et partenariats entre organisations dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Plaidoyers pour influencer les politiques et les décideurs, pour aboutir par exemple à la révision/la mise à jour/l'adoption de politiques publiques et de législations dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence fondée sur le genre et/ou la violence à l'égard des enfants ;
- Recherche et analyse visant à éclairer l'élaboration des politiques au niveau de l'UE et au niveau national, élaboration d'outils et de normes pour soutenir les politiques et les actions de l'UE en matière de prévention et de lutte contre les violences fondées sur le genre et/ou la violence à l'égard des enfants ;
- Activités de sensibilisation et de communication/information visant notamment à créer des liens et à animer les communautés dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences à caractère sexiste.
- La lutte contre les stéréotypes sexistes en tant que causes profondes des violences fondées sur le sexe, y compris par l'engagement des hommes et des garçons.
- Programmes de formation prévoyant la protection des victimes/survivants, formations professionnelles, etc.

DUREE DES PROJETS

Les projets sélectionnés doivent être mis en œuvre entre le 15 juillet 2024 et le 14 juillet 2026, avec un minimum 20 mois et un maximum de 24 mois. Les projets proposés pour une durée d'un an ne sont pas recevables.

MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUEES

Le montant minimum de la subvention est de 10 000 euros/2 ans

Chaque organisation pourra demander au maximum le double de son budget annuel (**Ex : si elle a un budget de 5 000 euros, elle pourra demander 10 000 euros/an soit au total 20 000 euros/2 ans**), sachant que le montant maximum accordé est de 60 000 euros sur 2ans.

Il n'est pas nécessaire que l'organisation dispose d'un cofinancement. Elle peut donc demander un financement de 100% du projet (avec une limite de 60 000 euros sur 2 ans).

Les membres du consortium pouvant travailler dans les mêmes pays, les appels seront complémentaires et des mécanismes de coordination seront mis en place pour s'assurer qu'un bénéficiaire est financé par un seul membre du consortium.

Les fonds seront alloués en deux tranches : 50 % du montant total sera versé après la signature du contrat. Les 50% restants seront versés après l'approbation du rapport intermédiaire.

Montant total à attribuer aux projets dans le cadre de cet appel : 750 000 EUROS

LANGUES

Les langues dans lesquelles vous pouvez remplir l'appel sont l'anglais et le français uniquement.

PROCESSUS DE SELECTION

Les propositions seront examinées sur la base des critères établis dans le présent appel.

Les résultats du processus de sélection seront communiqués aux organisations participantes.

Les organisations peuvent demander des informations supplémentaires sur l'évaluation de leurs propositions et les critères pour lesquels elles ont été ou non sélectionnées. En outre, la liste des organisations sélectionnées sera publiée sur le site web du Fonds pour les femmes en Méditerranée.

COMMENT POSTULER ?

Téléchargez et complétez le formulaire de candidature (voir site web) et renvoyez-le ainsi que les autres documents demandés avant le **2 mai 2024** à l'adresse électronique : requestseechange@medwomensfund.org

Veuillez indiquer le nom de votre organisation comme objet de votre courriel, suivi de la mention "proposition SECHANGE".

RAPPEL IMPORTANT

Le programme SEE CHANGE étant financé par l'Union européenne, vous devez garder à l'esprit que l'autorité chargée de l'octroi, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), la Cour des comptes européenne (CCE), le Parquet européen (OEPP) et toute personne mandatée par eux peuvent également exercer leurs droits à l'égard des bénéficiaires de cette subvention (par exemple, contrôles, examens, visites sur place, audits, enquêtes).

WEBINAR INFORMATIF

Des webinaires informatifs en français et en anglais seront organisés à différentes dates pour présenter le contenu et les critères de l'appel public et pour répondre à d'éventuelles interrogations.

Les organisations intéressées peuvent s'inscrire à l'un de ces webinaires en ligne en cliquant sur l'un des liens suivants

Pour le [français 18 Mars 2024 12h-14h](#)

Pour l'[anglais 22 Mars 2024 12h-14h](#)

Pour l'[anglais 25 Mars 2024 12h-14h](#)

Vous avez une question, vous pourrez trouver des réponses en consultant le document [« FAQ »](#).

CALENDRIER

- Date d'ouverture des appels : 1er mars 2024
- Date de clôture des appels : 2 mai 2024
- Examen des propositions, sélection et mécanisme d'appel : 2 mai - 15 juin 2024
- Signature des accords avec les bénéficiaires : 16 juin - 20 septembre 2024
- Projets des bénéficiaires : 15 juillet 2024-15 juillet 2026